

Les Effets d'un Programme de Soutien à l'Emploi pour les Bénéficiaires de l'Assurance Maladie-Invalidité souffrant de Troubles Mentaux

Policy brief préparé par Benjamine Dejardin à partir de Fontenay & Tojerow (2022). How Does Job Coaching Help Disability Insurance Recipients Work While on Claim?, IZA DP No. 15386.

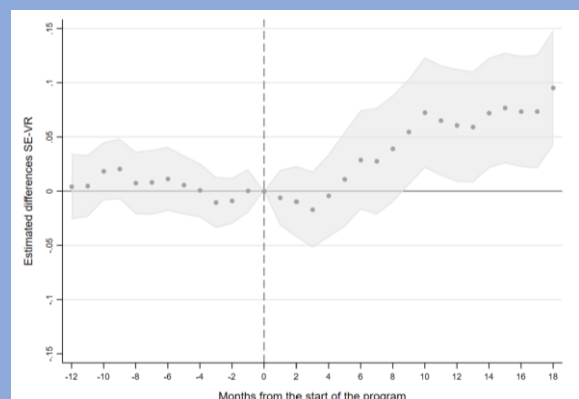
Aperçu

Dans une nouvelle étude de Fontenay et Tojerow (2022) réalisée en collaboration avec le Centre d'expertise en matière d'incapacité de travail de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité, il est question d'évaluer les effets d'un nouveau programme de soutien à l'emploi pour les bénéficiaires de l'assurance maladie-invalidité souffrant de troubles mentaux. Le programme est caractérisé par la présence de « job-coach », qui aident les bénéficiaires à trouver un emploi en adéquation avec leur capacité de travail.

Grâce à un essai randomisé contrôlé comprenant 660 volontaires qui ont répondu aux enquêtes des auteurs sur une période de 18 mois, Fontenay et Tojerow (2022) ont comparé les trajectoires professionnelles des participants du nouveau programme de soutien à l'emploi à ceux des participants d'un programme plus traditionnel de réhabilitation professionnelle. Les auteurs trouvent que le nouveau programme de soutien à l'emploi augmente la probabilité des bénéficiaires de l'assurance maladie-invalidité souffrant de troubles mentaux à exercer un emploi à temps partiel. De plus, ce programme réduit la dépendance des bénéficiaires aux prestations de l'assurance maladie-invalidité. Ces effets sont demeurés positifs durant la pandémie du Covid-19. Enfin, une analyse coût-bénéfice suggère qu'il suffirait de moins de 2 ans pour que les coûts liés à ce nouveau programme de soutien à l'emploi soient compensés par les économies faites en termes de prestations d'assurance maladie-invalidité.

Contributions principales

- Les assurés participant au nouveau programme de soutien à l'emploi avaient **9.5 points de pourcentage de plus de probabilité de travailler à temps partiel** 18 mois après le début de leur programme par rapport aux assurés participant au programme traditionnel de réhabilitation professionnelle.
- Ce nouveau programme **réduit la dépendance des bénéficiaires aux prestations de l'assurance maladie-invalidité** : ils recevaient ainsi 6% d'indemnités en moins que les individus du programme traditionnel.
- Les participants au nouveau programme trouvaient principalement **des emplois dans le secteur privé et non dans des ateliers protégés**.



Graphique 1: Effets sur la probabilité d'exercer un emploi à temps partiel

Introduction

Ces dernières décennies, la proportion de bénéficiaires de l'assurance maladie-invalidité souffrant de troubles mentaux a augmenté de manière importante dans les pays de l'OCDE. En Belgique, ces bénéficiaires représentent actuellement plus de 35% du total des assurés. Cela pose la question de la frontière qui sépare d'un côté les individus ayant perdu totalement et de manière permanente leur capacité à travailler, et de l'autre ceux qui possèdent encore certaine capacité à travailler. Des études antérieures ont ainsi montré que parmi ces assurés souffrant de troubles mentaux, beaucoup conservaient des capacités de travail significatives.

Le programme de réhabilitation professionnelle, lancé en 2009, était jusqu'ici le seul programme de retour à l'emploi offert aux bénéficiaires de l'assurance maladie-invalidité en Belgique. Comme beaucoup d'autre pays, la Belgique longtemps favorisé la formation professionnelle comme moyen de réintégration à l'emploi. Cette approche implique que les bénéficiaires de l'assurance maladie-invalidité devaient d'abord rétablir leur capacité à travailler avant de pouvoir ré-entrer sur le marché du travail. Cette approche favorise donc l'acquisition de capital humain avant le retour au marché de l'emploi.

Le nouveau programme de soutien à l'emploi, en revanche, met l'accent sur une recherche d'emploi rapide et intensive pour que les participants puissent avoir un contact direct avec des employeurs potentiels depuis le tout début du processus. Dans ce programme, des conseillers appelés « job-coachs » aident au maximum 20 assurés (contrairement à 100 assurés par conseiller dans le cadre d'un programme traditionnel) à trouver et conserver un emploi. Pour se faire, ils organisent des rendez-vous au moins une fois toutes les deux semaines, durant lesquels ils orientent et conseillent les assurés en matière de recherche d'emploi. Ils offrent un support continu, même après qu'un emploi ait été trouvé. Ce dernier aspect diffère de celui du programme traditionnel, où le suivi de l'assuré est limité à 6 mois après la fin de la formation.

Les troubles mentaux sont souvent caractérisés par des hauts et des bas qui peuvent affecter la capacité de travail des assurés. C'est la raison pour laquelle les job-coachs apportent leur soutien en continu et peuvent ainsi réduire les incertitudes pour les employeurs. De plus, les job-coachs travaillent en étroite collaboration avec les médecins traitant afin de garantir que le retour sur le marché de l'emploi soit durable.

Méthodologie empirique

Grâce à un essai randomisé contrôlé, les auteurs ont comparé les trajectoires professionnelles des participants du nouveau programme de soutien à l'emploi à celles des participants du programme traditionnel de réhabilitation professionnelle en Belgique.

Entre mars 2018 et décembre 2019, plus de 660 volontaires dans toute la Belgique, qui souffraient de troubles mentaux et qui étaient prêts à participer à un programme de réintégration professionnelle, ont été recrutés. Les participants ont été assignés de manière aléatoire au nouveau programme de soutien à l'emploi (groupe de traitement) ou au programme plus traditionnel de réhabilitation professionnelle (groupe de contrôle). Grâce à la répartition aléatoire, les individus dans les deux groupes avaient en moyenne des caractéristiques similaires : l'âge moyen était de 40 ans, cela faisait en moyenne 44 mois qu'ils étaient couverts par l'assurance maladie-invalidité et il y avait autant de femmes que d'hommes dans les deux groupes.

Les données administratives provenant de l'INAMI, ainsi que des enquêtes conçus spécialement pour cette étude, ont permis de suivre les volontaires jusqu'à 18 mois après le début de leurs programmes.

Résultats

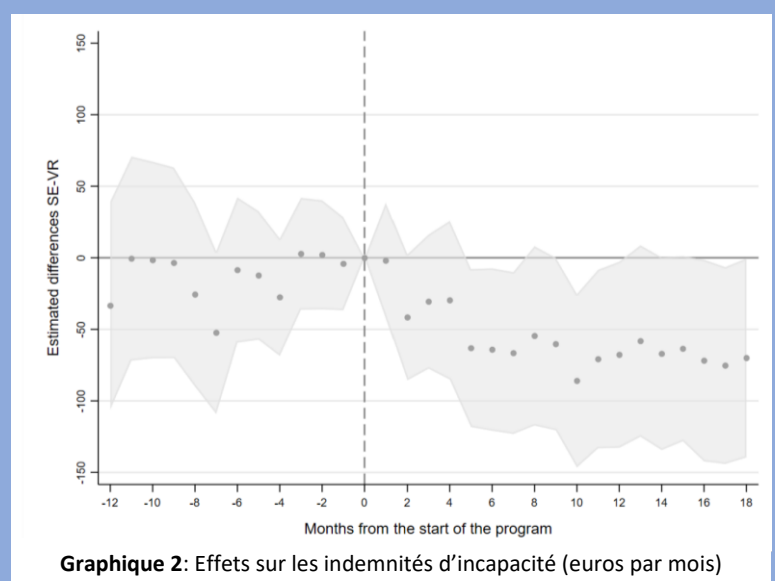
Par rapport à un programme plus traditionnel de réhabilitation professionnelle, le nouveau programme de soutien à l'emploi augmente la probabilité des bénéficiaires de l'assurance maladie-invalidité souffrant de troubles mentaux à exercer un emploi à temps partiel, c'est-à-dire en conservant une partie de leurs indemnités d'incapacité de travail. De plus, ce programme réduit la dépendance des bénéficiaires aux prestations de l'assurance maladie-invalidité. Plus particulièrement, les volontaires participant au nouveau programme de soutien à l'emploi avaient 9.5 points de pourcentage de plus de probabilité de travailler à temps partiel 18 mois après le début de leur programme comparativement au groupe de contrôle. Cet effet, visible dans le graphique 1, commence à peu près 6 mois après le début du programme et s'agrandit, jusqu'à atteindre 9.5 points de pourcentage au 18^{ème} mois, ce qui est 2 fois plus élevé que la moyenne du groupe de contrôle. Cela signifie que les participants qui ont bénéficié de ce nouveau programme étaient deux fois plus nombreux à exercer un emploi à temps partiel. Ils recevaient aussi 6% de prestations d'assurance maladie invalidité en moins que les individus du groupe de contrôle. Cet effet, visible dans le graphique 2, apparaît également 6 mois après le début du programme et s'accroît pour atteindre 70 euros 18 mois après le début du programme, ce qui représente une réduction de 6% par rapport à la moyenne du groupe contrôle.

Un autre résultat intéressant est que les participants du groupe de traitement trouvaient principalement des emplois dans le secteur privé et non dans des ateliers protégés. D'après une étude de Markussen et Røed (2014) en Norvège, les emplois dans le marché régulier du travail amélioreraient sur le long terme les perspectives de bénéficiaires par rapport à des emplois dans des ateliers protégés. En effet, ces derniers sont souvent porteurs de stigmates et enverraient des signaux négatifs aux futurs employeurs.

Les données détaillées de l'enquête menée par Fontenay et Tojerow permettent d'identifier comment le programme de soutien à l'emploi permet d'atteindre des taux de retour à l'emploi plus élevés que ceux des programmes de réhabilitation plus traditionnels. Ces données révèlent que les participants au nouveau programme de soutien à l'emploi dédient plus de temps à la recherche d'emploi et moins de temps à la formation professionnelle.

Par ailleurs, les auteurs mettent en avant le fait que les participants indiquent chercher des emplois avec des niveaux de salaires plus bas et comportant moins d'heures de travail. Fontenay et Tojerow émettent l'hypothèse que les participants au programme de soutien à l'emploi forment des attentes plus réalistes quant à leur capacité de travail et donc cherchent davantage des emplois à temps partiel. Les bénéficiaires dans le groupe de contrôle passent, quant à eux, plus de temps à se former. De ce fait, ils cherchent probablement à réintégrer le marché du travail avec un emploi à temps plein, ce qui n'était pas toujours compatible avec leur état de santé.

Finalement, la crise économique qui a résulté de la pandémie du Covid-19 n'a pas affecté les résultats positifs du programme de soutien à l'emploi, ce qui est un résultat encourageant.



Implications en matière de politique publique

Fontenay et Tojerow trouvent, à travers leur étude, que le nouveau programme de soutien à l'emploi a un effet positif sur la probabilité des bénéficiaires de l'assurance maladie-invalidité souffrant de troubles mentaux à exercer un emploi à temps partiel. Ceci mène à une baisse de la dépendance des bénéficiaires aux prestations de l'assurances maladie-invalidité, ce qui finalement contribue à alléger la charge au niveau du budget de la sécurité sociale.

Ces résultats ont leur importance dans un contexte où la proportion de bénéficiaires de l'assurance maladie-invalidité souffrant de troubles mentaux a augmenté au cours des dernières décennies dans les pays de l'OCDE.

Les auteurs de l'étude ont également procédé à une analyse coût-bénéfice des deux programmes. Cette dernière est importante car le nouveau programme de soutien à l'emploi suppose des coûts supérieurs liés au fait que les job coachs ne suivent que 20 assurés, contre 100 assurés dans le programme traditionnel. Les estimations reprises dans le rapport suggèrent qu'il faudrait que les effets positifs du nouveau programme perdurent pendant moins de 2 ans pour que les coûts du soutien à l'emploi soient compensés par les économies faites en termes de prestations d'assurance maladie-invalidité.

Références

Fontenay, Sébastien & Tojerow, Ilan. (2022). How Does Job Coaching Help Disability Insurance Recipients Work While on Claim? IZA DP No. 15386 [[lien](#)]



Auteurs, sites personnels :

[Sébastien Fontenay](#)
[Ilan Tojerow](#)



Études citées :

- Markussen, S., & Røed, K. (2014). The impacts of vocational rehabilitation. *Labour Economics*, 31, 1-13.



En savoir plus à propos de notre recherche sur Twitter : [@Dulbea_Ulb](#)